

## Une rentrée « exceptionnelle »

### – De l'état d'urgence au marathon épidémique

Malgré la reconnaissance par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des besoins accrus en enseignement en temps de pandémie, beaucoup de problèmes persistent dans le cadre de cette rentrée « exceptionnelle ». De nombreuses adaptations aux mesures sanitaires ont servi de prétexte pour imposer de nouvelles conditions d'enseignement. Un immense travail d'intervention et de lutte sera nécessaire cet automne, tant sur le plan national que sur le plan local, pour préserver la qualité de l'enseignement et de dignes conditions de travail.

Le travail de représentation de la FNEEQ et des autres syndicats de l'enseignement a contribué à faire comprendre au MEES la nécessité d'un financement d'appoint pour permettre au réseau de passer à travers la crise sanitaire sans laisser personne derrière. Malheureusement, malgré les nouvelles règles budgétaires<sup>1</sup> qui offrent un soutien financier pour atténuer certains problèmes, une trop grande part des adaptations retombent sur les épaules des enseignantes et des enseignants, qui doivent assumer un surplus de travail non rémunéré et des conditions d'enseignement dégradées.

Après une adaptation chaotique le printemps dernier – avec l'annonce, à la mi-mars, de la suspension partielle des conventions collectives ([Moka, 2020](#)) et la reprise des cours « en mode non présentiel »<sup>2</sup> sans balises claires (à des vitesses et degrés variables selon le niveau d'enseignement) – voici que le MEES prétend un retour à la « normale ». Si, en raison de l'urgence sanitaire du mois de mars dernier, les enseignantes et les enseignants ont dû faire des pieds et des mains pour terminer l'année scolaire en mode « non présentiel »; si le MEES, les directions d'école et les syndicats ont accepté de tester à grande échelle des pratiques « nouvelles » et de ne pas respecter à la lettre les conventions collectives; si le MEES, presque dès le début de la crise, a baissé ses exigences (annulation des épreuves ministérielles, insistance sur les « savoirs essentiels », suspension du calcul de la cote R, la notation « succès/échec », etc.), force est de constater, lors de la rentrée scolaire, six mois plus tard, alors que l'on connaît beaucoup mieux le virus et ses effets, que la souplesse est maintenant à sens unique.

<sup>1</sup> Pour tout le réseau de l'éducation : *Budget des dépenses 2020-2021. Vol. 3 Crédits des ministères et organismes* ([Gouvernement du Québec, 2020a](#)).

Pour les universités : *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2020-2021* ([Gouvernement du Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 2020c](#)).

Pour les cégeps : *Régime budgétaire et financier des cégeps. Année scolaire 2020-2021* ([Gouvernement du Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 2020b](#)).

<sup>2</sup> L'expression « en mode non présentiel », proposée dans le document *L'enseignement au temps du coronavirus – Balises pour l'automne 2020* ([Comité école et société, 2020c](#)) et dans la *Chronique d'un (dé)confinement annoncé* ([Comité école et société, 2020a](#)), visait à distinguer le mode d'enseignement « palliatif d'urgence » imposé par la pandémie de l'enseignement à distance qui se fait dans un contexte « normal », avec toutes les ressources financières, matérielles et humaines requises. Il nous apparaissait important de le souligner afin de préserver la santé du personnel enseignant qui subit, depuis le début de la pandémie, des pressions très fortes à assumer le surtravail causé par l'adaptation à l'enseignement virtuel.

## **Portrait de chaque regroupement**

### **▪ *Du côté des établissements privés***

Au primaire-secondaire, nous sommes toujours dans l'attente de savoir si le MEES va assouplir quoi que ce soit du régime pédagogique ou de la sanction des études. Pour l'instant, il faut donc se plier aux nouvelles et nombreuses exigences sanitaires, enseigner « comme d'habitude », accepter la modification des horaires, donner une attention accrue aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), faire un suivi plus intense auprès des parents et, surtout, se préparer à un enseignement en mode « non présentiel » ou hybride « au cas où »<sup>3</sup>.

Certaines directions d'établissements privés ont consulté les instances syndicales avant de mettre en place ces nouvelles façons de faire, quelquefois au moyen d'une lettre d'entente; d'autres n'ont pas consulté les syndicats, les plaçant devant un fait accompli, allant même jusqu'à la menace de mises à pied si le syndicat n'acceptait pas ces nouvelles conditions de travail. En plaidant l'urgence, en ayant sans doute aussi en tête que les parents, qui sont les réels « clients » du réseau scolaire privé, pourraient exiger un remboursement si les écoles ne peuvent « enseigner » à leurs enfants, la plupart des directions des établissements privés exigent des enseignant-es de se préparer, de se former en vue d'enseigner à distance. Certaines écoles ont déjà inclus dans leur calendrier régulier une journée de pratique obligatoire pour tous « d'école à distance ». Une autre exigence est celle d'enseigner, en même temps, en classe et à distance dès qu'un élève est à la maison en quarantaine. Or les directions d'écoles peuvent-elles adéquatement protéger le droit à l'image<sup>4</sup> de leurs employé-es et de leurs élèves? Pensent-elles que cette surcharge de travail, cette adaptation sont sans risque sur la santé professionnelle des enseignant-es? Sur le stress des élèves?

### **▪ *Du côté du collégial***

Dans les cégeps, les ressources spéciales tant attendues pour l'automne sont passées complètement inaperçues. Par exemple, la somme de 22,5 M\$, annoncée dans une nouvelle annexe ([S119](#)) parue en juillet dans le Régime budgétaire et financier des cégeps 2020-2021, n'a eu aucun effet sur la tâche enseignante, notamment parce que ces budgets sont arrivés trop tard (les tâches étaient déjà réparties selon les balises habituelles depuis le mois de mai). Également, à la rentrée d'automne, certaines directions avaient déjà utilisé cet argent pour épouser les coûts associés à la COVID.

---

<sup>3</sup> Il est intéressant de parcourir le document *Réflexion sur l'enseignement en ligne* ([CADEUL, 2006](#)) au sujet des cours à distance, écrit par la Confédération des Associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval en 2006. Il met en lumière les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, 14 ans plus tard! On dirait que nos décideurs ne l'ont pas lu. Dommage.

<sup>4</sup> Plusieurs problèmes relatifs au droit à l'image se posent en contexte d'enseignement virtuel. Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter la présentation *Droit à l'image et enseignement à distance* ([FNNEQ-CSN, 2020](#)).

L'annexe S-119<sup>5</sup> représente en fait un maigre ajout davantage pensé pour « la réduction de la rareté de main-d'œuvre dans un contexte d'après COVID-19 » que pour l'organisation de la présente année scolaire. Comme si ce n'était pas assez, la répartition de ces sommes additionnelles pour la présente année n'inclut rien dans le poste budgétaire pour l'enseignement (le « E » du FABRES) dans le modèle d'allocation des cégeps. Doit-on s'étonner que, parallèlement, le gouvernement ait confirmé, aussi en juillet dernier, un financement de 5 M\$ sur 5 ans pour une « école » sans professeur-es : 42 Québec...! ([Comité école et société, 2020b](#))

Dans la nouvelle annexe S120 dédiée au « Soutien additionnel aux étudiants en contexte de crise sanitaire », seul le premier volet (18,8 M\$) sur « l'encadrement pédagogique des étudiants » mentionne explicitement la possibilité que des sommes supplémentaires soient attribuées au personnel enseignant. Or les syndicats doivent actuellement partir en croisade pour faire valoir la chose en comité des relations de travail (CRT).

À la formation continue, alors que certains syndicats avaient réussi à arracher des lettres d'entente pour les chargé-es de cours en prévision de la fin de la session d'hiver, les négociations sont plus difficiles de ce côté pour l'automne.

#### ■ ***Du côté des universités***

Même son de cloche du côté des universités. Les nouvelles règles budgétaires, annoncées par le MEES en juillet, ont beau garantir un maintien et même une augmentation du financement de l'enseignement supérieur indépendamment des variations d'effectifs, cela n'a pas empêché certaines directions de département de maintenir ou d'augmenter le nombre d'étudiant-es par groupe-cours ou d'attribuer trop peu de ressources à la formation du personnel enseignant (appelé à se former dans ses temps libres, sans rémunération). De même, pratiquement aucune compensation n'est prévue pour l'adaptation des cours et l'alourdissement de la tâche, notamment l'encadrement à distance.

De même, l'aide supplémentaire de 375 M\$ annoncée le 21 août par la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, ne prévoit que 30 M\$ pour l'encadrement pédagogique (pour les cégeps et les universités) et une bonne partie de cette somme est en train d'être utilisée pour de l'assistanat ou de l'infrastructure d'enseignement à distance plutôt que pour un rapprochement pédagogique entre enseignant-es et étudiant-es, notamment par la réduction de la taille des groupes-cours ([Peñafiel, 2020](#)).

\* \* \* \*

---

<sup>5</sup> Cette annexe est répartie en trois volets : 17 M\$ pour l'adaptation à la formation en vue de la réussite, le développement de nouveaux parcours de formation et les besoins de main-d'œuvre; 4 M\$ pour le soutien technique et technologique pédagogique; 1,2 M\$ pour l'offre de services institutionnels en santé mentale.

Somme toute, autant au primaire qu'au secondaire, au cégep et à l'université, il semble qu'on tienne pour acquis la pleine participation du personnel enseignant sans égard pour le surtravail, le stress et le surmenage engendrés par l'enseignement en contexte de pandémie. La perspective d'un décrochage scolaire massif incite le gouvernement à prioriser les services aux élèves dans ses dépenses, mais ces sommes seront inutiles si on ne réduit pas la taille des groupes-cours et si on ne reconnaît pas l'augmentation de la tâche afin de permettre au corps enseignant d'adapter ses cours et d'intensifier l'encadrement afin de maintenir l'intérêt de l'ensemble des étudiant-es et, de façon encore plus soutenue, celui des plus vulnérables.

Les exécutifs des syndicats locaux entendent la détresse de plusieurs de leurs membres qui se demandent comment ils pourront soutenir le rythme en mode COVID avec un tel alourdissement de la tâche. Certains sont prêts à se mobiliser et même à faire grève afin d'inclure des revendications liées à l'enseignement en période de crise sanitaire dans les négociations des conventions collectives malgré les contraintes légales entourant cette décision. La frustration et le découragement de voir une autre session se dérouler sans ressources adéquates sont palpables.

### **Pour une pédagogie de proximité**

D'aucuns souhaitent que les entorses à nos conditions d'enseignement et à nos droits se perpétuent dans le temps, tel un prélude à « l'enseignement du futur » ([Pilon-Larose, 2020](#)). Comme la FNEEQ l'a souligné à plusieurs reprises (Comité école et société, [2019](#), [2020a](#) et [2020c](#)), un enseignement à distance (EAD) en bonne et due forme prend du temps et des ressources beaucoup plus considérables que ce qui a été consenti dans les nouvelles mesures budgétaires du MEES.

Également, ce mode d'enseignement est loin d'être approprié pour la majorité des élèves, étudiantes et étudiants. D'ailleurs, les problèmes de motivation en mode « à distance » ne sont plus à démontrer ([Chouinard, 2020](#) et [Montambeault, 2020](#)). En temps normal, l'EAD ne devrait jamais être imposé<sup>6</sup> et devrait répondre à de réels besoins d'accessibilité (régions éloignées ou conciliation travail-famille-études par exemple). Or le projet d'un EAD au service de la mondialisation marchande de l'enseignement<sup>7</sup>, déjà présent depuis plusieurs années, notamment à travers le projet du eCampus, s'est imposé comme une panacée depuis le début de la pandémie, surtout au niveau postsecondaire.

Alors que plusieurs directions d'établissements scolaires et représentants gouvernementaux insistent pour qu'une offre de formation à distance étendue soit développée, les élèves, étudiantes et étudiants

---

<sup>6</sup> D'ailleurs, au primaire et au secondaire, la présence en classe est obligatoire. Or l'EAD ne permet pas de vérifier si l'élève est bien « là ». Théoriquement, cela va à l'encontre de la Loi sur l'instruction publique...

<sup>7</sup> Au sujet de la mondialisation marchande de l'enseignement, voir notamment : *Carnets de la FNEEQ-CSN « Spécial ÉGES (États généraux en enseignement supérieur) »* ([Comité école et société, 2018b](#)); *Chronique 81 – Au menu des ÉGES – La pieuvre de l'économie du savoir* ([Comité école et société, 2017](#)) ou, simplement, la *Pieuvre de l'économie du savoir* ([Comité école et société, 2018a](#)); en plus du document *L'enseignement à distance : Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux* ([Comité école et société, 2019](#)) et de la *Chronique 88 – Chronique d'un (dé)confinement annoncé* ([Comité école et société, 2020a](#)), pour un lien entre la marchandisation de l'enseignement et l'enseignement à distance.

ont indiqué de manière importante ne pas vouloir se contenter de ce mode d'enseignement qui plombe leur intérêt et leur essentielle socialisation. Plus que jamais, insistons sur la dimension humaine de l'enseignement par une pédagogie de proximité.

À cet égard, maintenant que la crise perdure, il convient de revoir l'utilisation du jargon techno-pédagogique et, particulièrement, du mot « présentiel » qui, insidieusement, place « l'enseignement en présence » dans le paradigme du virage numérique en lui faisant perdre son caractère « naturel ». On le réalise de plus en plus : utiliser le mot « présentiel », c'est présenter l'enseignement « en personne » comme une option parmi tant d'autres et non comme le mode à privilégier pour ses effets bénéfiques autant sur les plans pédagogique que socioaffectif (voir à ce sujet *L'enseignement à distance : Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux*; [Comité école et société, 2019](#)).

En attendant que le contexte sanitaire soit suffisamment sous contrôle pour permettre le retour d'un enseignement majoritairement en présence, il nous faut, dès maintenant, nous mobiliser afin d'exiger les sommes nécessaires à un enseignement de proximité afin d'éviter la normalisation de l'état d'exception et l'épuisement professionnel, autant pour le personnel enseignant que pour les étudiant-es. Plus que jamais, le gouvernement de la CAQ doit démontrer par des moyens concrets, financés à la hauteur des besoins, que l'éducation est réellement une priorité s'il veut sauver le réseau de l'enseignement d'une catastrophe annoncée.

## **Le comité école et société**

*On peut contacter le comité école et société par courriel à l'adresse : [cesfneeq@csn.qc.ca](mailto:cesfneeq@csn.qc.ca)*

## MÉDIAGRAPHIE

CADEUL. (2006). *Réflexion sur l'enseignement en ligne*. Repéré à <http://doc.cadeul.com/avis/Reflexion-sur-l-enseignement-en-ligne.pdf>

CHOUINARD, Érik. (2020, 30 août). « L'université à distance représente un grand défi à la motivation » *Radio-Canada*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1730276/cours-enseignement-distance-qualite-motivation-universite>

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNNEEQ (CSN). (2017). *Chronique 81 – Au menu des ÉGES – La pieuvre de l'économie du savoir*. Repéré à [https://fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-81-au-menu-des-eges-la-pieuvre-de-leconomie-du-savoir/#\\_ftnref9](https://fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-81-au-menu-des-eges-la-pieuvre-de-leconomie-du-savoir/#_ftnref9)

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNNEEQ (CSN). (2018a). *Pieuvre de l'économie du savoir*. Repéré à <https://prezi.com/view/NlwmkOTx3FgBcGe6TvGi/>

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNNEEQ (CSN). (2018b). *Spécial ÉGES*. FNNEEQ (CSN). Repéré à [https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Printemps-2018-Publication-special-EGES\\_FNNEEQ.pdf](https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Printemps-2018-Publication-special-EGES_FNNEEQ.pdf)

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNNEEQ (CSN). (2019). *L'enseignement à distance : Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociaux*. Repéré à [https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL\\_CES\\_CF3\\_mai-2019.pdf](https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL_CES_CF3_mai-2019.pdf)

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNNEEQ (CSN). (2020a, 2 juin). *Chronique 88 – Chronique d'un (dé)confinement annoncé*. Repéré à <https://fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-88-chronique-dun-deconfinement-annonce/>

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNNEEQ (CSN). (2020b, 2 juin). *Chronique 89 – « Pas de cours! Pas de profs! Pas de notes! » 42 Québec et dérives idéologiques du gouvernement*. Repéré à <https://fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-89-pas-de-cours-pas-de-profs-pas-de-notes-42-quebec-et-derives-ideologiques-du-gouvernement/>

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNNEEQ (CSN). (2020c). *L'enseignement au temps du coronavirus – Balises pour l'automne 2020*. Repéré à [https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2020-05-19-CES\\_Enseignement-au-temps-du-coronavirus.pdf](https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2020-05-19-CES_Enseignement-au-temps-du-coronavirus.pdf)

FNNEQ (CSN). (2020). *Droit à l'image et enseignement à distance*. Repéré à <https://seeclg.files.wordpress.com/2020/09/2020-09-0304-droit-a-limage-et-ead.pdf>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2020a). *Budget des dépenses 2020-2021. Vol. 3 Crédits des ministères et organismes*. Repéré à [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget\\_depenses/20-21/3-Credits\\_des\\_ministeres\\_et\\_organismes.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/20-21/3-Credits_des_ministeres_et_organismes.pdf)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de l'Enseignement supérieur. (2020b). *Régime budgétaire et financier des cégeps. Année scolaire 2020-2021.* Repéré à [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/enseignement-superieur/collegial/Regime-bud-cegeps-2020-2021.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/collegial/Regime-bud-cegeps-2020-2021.pdf)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de l'Enseignement supérieur. (2020c). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2020-2021.* Repéré à [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles-budgetaire-universites-calcul-subvention2020-2021.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles-budgetaire-universites-calcul-subvention2020-2021.pdf)

MOKA, Helen. (2020, 19 mars). « Panique chez les enseignants du Québec après l'annonce de conventions collectives suspendues » *Le Soleil*. Repéré à <https://www.lesoleil.com/actualite/covid-19/panique-chez-des-enseignants-du-quebec-apres-l annonce-de-conventions-collectives-suspendues-c77a19d591ee5e74e27079f26f74cd65>

MONTAMBEAULT, Catherine. (2020, 27 mai). « 80 % des jeunes québécois démotivés à l'école depuis le début de la pandémie de COVID-19 » *Academos*. Repéré à <https://academos.qc.ca/blogue-corporatif/80-jeunes-quebecois-demotives-ecole-pandemie-covid-19/>

PEÑAFIEL, Ricardo. (2020, 28 août). « Trimestre d'automne en non-présentiel : Une "occasion d'affaire" pour l'UQAM? » *Montréal Campus*. Repéré à <https://montrealcampus.ca/2020/08/28/trimestre-dautomne-en-non-presentiel-une-occasion-daffaire-pour-luqam/?fbclid=IwAR3BT AoOI64kP6cN3ZBzmkBb40mqPN0wyDYi00yw1BFTmNS5x9qDAKs5UnM>

PILON-LAROSE, Hugo. (2020, 26 juillet). « Enseignement supérieur : les 12 travaux de Danielle McCann » *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2020-07-26/enseignement-superieur-les-12-travaux-de-danielle-mccann.php>